INFORMATION TRAVAUX

La rue des Brûlis sera barrée au 52 rue des Brulis

Le Mercredi 31 mars 2021

La rue des Brûlis sera en sens unique du 1 à l'intersection de la rue de la Genestraye puis en double sens de circulation de la rue de la Genestraye jusqu'à hauteur du 50 rue des Brulis.

La circulation se fera à double sens du 54 au 62 rue des Brulis.

La circulation rue de la Genestraye se fera à sens unique vers le chemin de la Genestraye.

La circulation des véhicules sera exceptionnellement autorisée chemin de la Genestraye.

Rappel au bon sens :
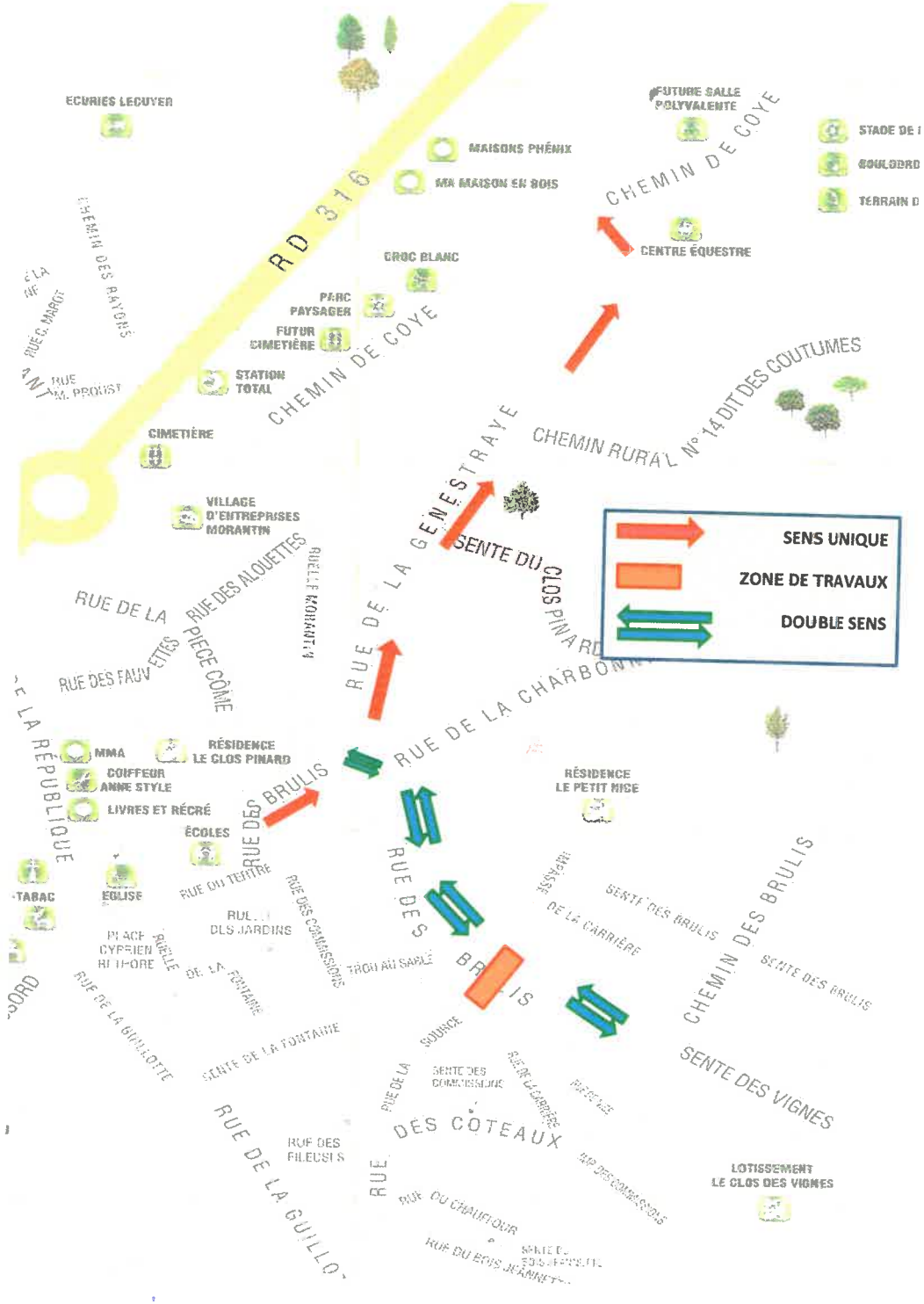
En cas de passage difficile, le véhicule prioritaire reste celui qui monte.